



Héritage quels droits enfants 1er lit

Par **Dikkenek007**, le **08/03/2015** à **12:41**

Bjr.

Mon frère et moi sommes du 1er lit mon père remarié avec 2 autres enfants est décédé il y a 6 mois. N'ayant aucune nouvelle de son notaire j'ai appelé et là le notaire me dit que ma belle mère touche tout et qu'on aura droit à quelque chose seulement à son décès à elle. Que la seule chose que l'on peut faire c'est faire bloquer notre part. L'enfant elle avait dit que nous n'aurions rien de notre père juste ses enfants à elle et lui. Cette femme n'a que 10 ans de plus que moi il n'y a rien à faire pour défendre nos droits sachant que nous n'avons rien reçu comme justificatif et papiers du notaire. Devons-nous prendre un avocat ? Merci.

Par **domat**, le **08/03/2015** à **13:09**

bjr,

l'épouse de votre père décédé a dû recevoir l'usufruit de tous les biens de son mari et les enfants de votre père la nue-propriétaire selon les dispositions prises par votre père. comme héritiers le notaire doit vous informer du traitement de la succession et vous devez être appelé à la signature.

il est probable que votre père et son épouse ont fait une donation au dernier vivant (notarié) de l'usufruit de l'universalité de leurs biens meubles et immeubles.

il n'y a rien d'illégal à cela c'était la volonté de votre père.

vos situation est courante dans les familles décomposées-recomposées quand les nouveaux époux ont une grande différence d'âge.

cdt

Par **janus2fr**, le **08/03/2015** à **19:06**

[citation]le notaire me dit que ma belle mère touche tout et qu'on aura droit à quelque chose seulement à son décès à elle.[/citation]

Bonjour,

Je pense que vous avez mal compris les explications du notaire et je pense, comme domat, que vous avez bien hérité d'une partie des biens de votre père en nue-propriété.

Par **Gmvl**, le **13/04/2015** à **21:53**

Nous sommes. 12 enfants 6 d'un. Premier. Lit et 6. D'un autre. Mais. Sommes. Tous. Du. Même père .les. Enfants. Du. Premier lit. Ont contribuer. Je pense. En. Laissant leur. Salaire au. Patrimoine. Du. Père. Construction. De la maison. Et non. Ceux du. 2 lit. Le. Père. À. Vendu. Cette maison. Pour. En racheter une. Plus. Petite .maintenant. Mon père et son épouse. Sont décédés comment. S'effectue. Le. Partage. De. La vente. De la. Deuxième. Maison .je vous. Remercie de votre bien. Veillance pour. M'eclairer. Dans cette. Affaire.